

769

**Message**

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

les indemnités à payer par la Confédération aux cantons en 1918 pour l'équipement des recrues et pour les réserves d'équipement.

(Du 9 juin 1917.)

Monsieur le président et messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur le tarif des indemnités pour 1918. Par suite de la fluctuation des prix des matières premières, comme ces dernières années ce tarif n'a pu être établi que d'une façon provisoire. On a pris pour base les prix des matières premières, mais, comme ceux-ci varient encore beaucoup, le département militaire doit avoir les mains libres pour modifier les prix.

**A. Equipement des recrues.**

Les recrues de 1918 seront habillées de drap gris-vert suivant l'ordonnance de 1914. On se réserve cependant de leur remettre également les effets d'équipement et d'habillement d'ancienne ordonnance qui se trouveront encore dans les réserves.

Vu la lenteur avec laquelle s'opère la confection des havresacs en deux parties avec couverture-tente, les matières premières faisant défaut, il faudra, comme l'année précédente, fabriquer aussi des havresacs 98. Les recrues dont l'unité n'a pas encore le paquetage 14 recevront un havresac 98 de la réserve.

La Confédération facilite aux cantons l'achat des draps militaires en remettant la laine nécessaire aux fabricants de drap. Le service technique militaire remet la laine aux fabricants au même prix qu'en 1916; or, comme cette laine coûte actuellement plus cher, les prix du drap indiqués à la dernière colonne du tableau ci-après sont d'un franc environ plus élevés par mètre.

Genre de drap	Tarif général de 1907 par mètre	Prix avant la mobilisation	Prix actuels
Drap de tunique . . . . .	10, 85	11, 10	15, 95
Drap de pantalon . . . . .	10, 30	10, 60	16, 35
Drap de culotte d'équitation .	11, 70	13, 40	17, 55
Drap de capote et de couverture-tente . . . . .	9. —	9, 30	15, 45
Drap de manteau-couverture	—	—	14, 95
Drap de parement . . . . .	10, —	11, —	13, 50

Les prix de tous les objets en métal ont également dû être sensiblement relevés par suite de l'augmentation des prix des matières premières.

Les recrues des diverses armes seront équipées conformément aux tableaux I, II et III.

### B. Réserve de guerre d'effets d'équipements neufs.

Comme la réserve de guerre pour 1917 que les cantons avaient à se procurer a été reprise et payée par la Confédération, le paiement des intérêts est suspendu en 1918. Les cantons doivent tenir prêt, pour le milieu d'avril 1918, un stock d'équipement de recrues pour une année, dit réserve de guerre.

### C. Entretien de l'équipement personnel déjà porté, confié à la troupe ou déposé dans les magasins.

Nous renvoyons à l'arrêté du Conseil fédéral du 23 avril 1915 concernant l'indemnité allouée aux cantons pour l'entretien des réserves d'équipement et d'habillement pendant le service actif.

## Tarif provisoire de l'équipement personnel des recrues en 1918.

Fusiliers et carabiniers	Mitrailleurs et conducteurs des compagnies de mitrailleurs et des compagnies de mitrailleurs de montagne	Mitrailleurs des compagnies attelées de mitrailleurs	Conducteurs des compagnies attelées de mitrailleurs et trompettes	Guides, dragons et mitrailleurs de cavalerie	Canoniers de l'artillerie de campagne et des obusiers	Canoniers de l'artillerie à pied	Artilleurs de montagne et convoyeurs de toutes troupes	Conducteurs des obusiers de campagne et de l'artillerie à pied et trompettes, montés	Objets	Soldats du train, maréchaux ferrants et trompettes	Soldats du service des automobiles	Ordonnances d'officiers	Soldats du génie et de l'aviation	Soldats des troupes de forteresse	Soldats du service de santé	Soldats des troupes des subsistances	Cyclistes
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
16. 50	16. 50	16. 50	16. 50	—	16. 50	16. 50	16. 50	16. 50	+ Képi 88/98 avec garnitures . . . . .	16. 50	16. 50	16. 50	16. 50	16. 50	16. 50	16. 50	—
—	—	—	—	26. —	—	—	—	—	+ Képi 83/98 avec garnitures pour la cavalerie . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
3. 55	3. 55	3. 55	3. 55	3. 55	3. 55	3. 55	3. 55	3. 55	Bonnet de police 14 . . . . .	3. 55	3. 55	3. 55	3. 55	3. 55	3. 55	3. 55	3. 55
—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ Casquette 98 avec cocarde pour cyclistes . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	5. 85
46. —	46. —	46. —	46. —	46. —	46. —	46. —	46. —	46. —	Tunique avec numéros de patte d'épaule . . . . .	46. —	46. —	46. —	46. —	46. —	46. —	46. —	46. —
52. 10	52. 10	52. 10	—	—	52. 10	52. 10	52. 10	—	Pantalon pour troupes à pied 14 (2 paires) . . . . .	—	52. 10	—	52. 10	52. 10	52. 10	52. 10	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ Culottes de course 17 pour cyclistes (2 paires) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	58. 60
—	—	—	70. 55	70. 55	—	—	—	70. 55	Culotte d'équitation 14 (1 paire avec et 1 paire sans garniture) <sup>5</sup> . . . . .	70. 55	—	70. 55	—	—	—	—	—
—	—	58. 20	58. 20	—	58. 20	58. 20	58. 20	—	Capote avec numéros de patte d'épaule (+ Pélerine p. cyclistes) . . . . .	—	58. 20	—	—	58. 20	—	—	(35. 40)
—	—	—	—	75. 55	—	—	—	75. 55	Manteau de cavalier avec numéro de patte d'épaule . . . . .	75. 55	—	75. 55	—	—	—	—	—
— 60	— 60	— 60	— 60	— 60	— 60	— 60	— 60	— 60	Cravate <sup>7</sup> . . . . .	— 60	— 60	— 60	— 60	— 60	— 60	— 60	— 60
—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ Bandes molletières . . . . .	—	6. —	—	—	—	—	—	—
—	—	—	25. 50	—	—	—	—	25. 50	+ Guêtres de cuir (jambières pour cyclistes) . . . . .	25. 50	—	25. 50	—	—	—	—	(20. —)
25. 10	25. 10	—	—	—	—	—	—	—	Havresac 14/17 . . . . .	—	—	—	25. 10	—	25. 10	25. 10	—
6. 95	6. 95	—	—	—	—	—	—	—	Toile . . . . .	—	—	—	6. 95	—	6. 95	6. 95	—
3. 30	3. 30	—	—	—	—	—	—	—	Courroies et garnitures . . . . .	—	—	—	3. 30	—	3. 30	3. 30	—
8. —	7. 20	7. 20	7. 20	—	7. 20	8. —	7. 20	7. 20	Sac à pain 17 . . . . .	7. 20	8. —	7. 20	8. —	7. 20	8. —	8. —	8. —
1. 75	1. 75	1. 75	1. 75	—	1. 75	1. 75	1. 75	1. 75	Etoffe . . . . .	1. 75	1. 75	1. 75	1. 75	1. 75	1. 75	1. 75	1. 75
1. 05	1. 15	1. 15	1. 15	—	1. 15	1. 05	1. 15	1. 15	Courroies et garnitures . . . . .	1. 15	1. 05	1. 15	1. 05	1. 15	1. 05	1. 05	1. 05
—	—	46. 90	46. 90	—	—	—	—	—	Havresac 98 . . . . .	—	46. 90	—	—	—	—	—	—
—	—	3. 60	3. 60	—	—	—	—	—	Garnitures . . . . .	—	3. 60	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	45. 40	45. 40	45. 40	45. 40	Havresac 75/98 . . . . .	45. 40	—	45. 40	—	—	—	—	45. 40
—	—	—	—	—	2. 90	2. 90	2. 90	2. 90	Garnitures . . . . .	2. 90	—	2. 90	—	—	—	—	2. 90
—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ Havresac pour troupes de forteresse . . . . .	—	—	—	—	41. —	—	—	—
—	—	—	—	2. 70	—	—	—	—	Sac à pain (musette) pour la cavalerie . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	— 40	—	—	—	—	Garnitures . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ Sacoche de cadre . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	35. —
3. 85	3. 85	3. 85	3. 85	3. 85	3. 85	3. 85	3. 85	3. 85	Gourde 98 <sup>6</sup> . . . . .	3. 85	3. 85	3. 85	3. 85	3. 85	3. 85	3. 85	3. 85
4. 20	4. 20	4. 20	4. 20	—	—	—	4. 20	—	Marmite individuelle en aluminium, modèle 14 . . . . .	—	4. 20	—	4. 20	4. 20	4. 20	4. 20	4. 20
—	—	—	—	4. 90	—	4. 90	—	—	Marmite individuelle en tôle d'acier, modèle 82 . . . . .	4. 90	—	4. 90	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	2. 45	—	—	2. 45	Gamelle, modèle 75 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	Cuiller et fourchette . . . . .	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —
5. —	5. —	5. —	5. —	— <sup>1</sup>	5. —	5. —	5. —	5. —	Sachet de propreté personnel 14 . . . . .	5. —	5. —	5. —	5. —	5. —	5. —	5. —	5. —
— 70	— 70	— 70	— 70	— 70	— 70	— 70	— 70	— 70	Brosse à cirer avec étui . . . . .	— 70	— 70	— 70	— 70	— 70	— 70	— 70	— 70
—	—	—	3. 95 <sup>4</sup>	1. 30	—	—	—	2. 60	+ Eperons <sup>3</sup> . . . . .	2. 60 <sup>2</sup>	—	2. 65	—	—	—	—	—
2. —	2. —	2. —	2. 50	2. 50	2. —	2. —	2. —	2. 50	Indemnité pour frais généraux <sup>8</sup> . . . . .	2. 50	2. —	2. 50	2. —	2. —	2. —	2. —	—
181. 65	180. 95	254. 30	302. 70	239. 60	250. 35	253. 50	252. 10	314. 75		317. 20	261. —	317. 25	181. 65	244. 80	181. 65	181. 65	278. 85
4. —	4. —	6. 40	6. 90	7. 90	6. 40	6. 40	6. 40	7. 90	Supplément pour l'achat de la laine . . . . .	7. 90	6. 40	7. 90	4. —	6. 40	4. —	4. —	6. 10

Les effets avec + doivent être commandés au service technique militaire.

<sup>1</sup> Guides et dragons reçoivent le sachet de propreté 98 de la réserve.

<sup>2</sup> Les soldats du train conduisant en guides ne reçoivent pas d'éperons.

<sup>3</sup> Ordonnances montées: 1 paire d'éperons mobiles; les autres recrues: 2 paires d'éperons laqués à vis; sous-officiers: 2 paires d'éperons polis (fr. 1. 60 la paire) moyennant reddition des éperons laqués (cavalerie 1 paire seulement).

<sup>4</sup> 1 paire d'éperons mobiles et 1 paire d'éperons à vis.

<sup>5</sup> Pantalon sans garniture fr. 29. 35, avec garniture fr. 41. 20. Les culottes d'équitation avec garniture, remises à la fin des écoles de recrues de cavalerie, doivent être comptées à part.

<sup>6</sup> La gourde 14 ne doit plus être achetée.

<sup>7</sup> Est achetée par l'intendance du matériel de guerre.

<sup>8</sup> Pour l'habillement des recrues, le marquage et le nettoyage des effets, les transports, etc.

## Equipement personnel des recrues et des sous-officiers nouvellement nommés. 1918.

	Fusiliers et carabiniers	Mitrailleurs et conducteurs des compagnies de mitrailleurs et des compagnies de mitrailleurs de montagne	Mitrailleurs des compagnies attelées de mitrailleurs	Conducteurs des compagnies attelées de mitrailleurs et trompettes	Guides, dragons et mitrailleurs de cavalerie	Canonniers de l'artillerie de campagne et des obusiers	Canonniers de l'artillerie à pied	Artilleurs de montagne et convoyeurs de toutes troupes	Conducteurs des obusiers de campagne et de l'artillerie à pied et trompettes, montés	Objets	Soldats du train, maréchaux ferrants et trompettes	Soldats du service des automobiles	Ordonnances	Soldats du génie et de l'aviation	Soldats des troupes de forteresse	Soldats du service de santé	Soldats des troupes des subsistances	Cyclistes
										<b>A. Habillement.</b>								
+	1	1	1	1	—	1	1	1	1	Képi 88/98 avec garnitures . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	—
+	—	—	—	—	1	—	—	—	—	Képi 83/98 avec garnitures pour le cavalerie . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
T	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Bonnet de police 14 . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1
+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Casquette 98 avec cocarde pour les cyclistes . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	1
T	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Tunique 14 avec pattes d'épaule . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1
T	2	2	2	—	—	2	2	2	—	Pantalons pour troupes à pied 14 . . . . .	—	2	—	2	2	2	2	—
+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Culotte de course 17 pour les cyclistes . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	2
T	—	—	—	2	2	—	—	—	2	Culotte 14, 1 paire avec et 1 paire sans garniture de drap . . . . .	2	—	2	—	—	—	—	—
T	—	—	1	1	—	1	1	1	—	Capote avec numéros de patte d'épaule (+ pélerine pour cyclistes) . . . . .	—	1	—	—	1	—	—	[1]
T	—	—	—	—	1	—	—	—	1	Manteau de cavalier avec numéros de patte d'épaule . . . . .	1	—	1	—	—	—	—	—
JMG.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Cravate . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1
+	—	—	—	1	—	—	—	—	1	Guêtres de cuir (jambières de cuir) paires . . . . .	1	—	1	—	—	—	—	[1]
+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Bandes molletières . . . . .	—	1	—	—	—	—	—	—
										<b>B. Equipement.</b>								
T	1	1	—	—	—	—	—	—	—	Havresac 14/17 . . . . .	—	—	—	1	—	1	1	—
T	—	—	1	1	—	—	—	—	—	Havresac 98 . . . . .	—	1	—	—	—	—	—	—
T	—	—	—	—	—	1	1	1	1	Havresac 75/98 . . . . .	1	—	1	—	—	—	—	1
+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Havresac pour troupes de forteresse . . . . .	—	—	—	—	1	—	—	—
T	1	—	—	—	—	—	1	—	—	Sac à pain 17 pour troupes à pied . . . . .	—	1	—	1	—	1	1	1
+	—	1	1	1	(1)	1	—	1	1	Sac à pain 17 pour l'artillerie et le train (cav.: musette) . . . . .	1	—	1	—	1	—	—	—
+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sacoche de cadre . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	1
T	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Gourde 98 . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1
T	1	1	1	1	—	—	1	—	—	Marmite individuelle 14 en aluminium . . . . .	—	1	—	1	1	1	1	1
T	—	—	—	—	1	—	1	—	—	Marmite individuelle 82 en tôle d'acier . . . . .	1	—	1	—	—	—	—	—
T	—	—	—	—	—	1	—	—	1	Gamelle 75 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
T	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Cuiller et fourchette . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1
T	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Sachet de propreté personnel 14 <sup>1)</sup> . . . . .	1	1	1*	1	1	1	1	1
T	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Brosse à cirer . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1
+	—	—	—	2	1	—	—	—	2	Eperons . . . . .	2	—	1	—	—	—	—	—

<sup>1)</sup> Les guides et dragons reçoivent le sachet de propreté 98 de la réserve.

Contenu: 1 brosse à habits, 1 brosse à souliers, 50 grammes de savon, 1 étui à aiguilles avec 2 sortes de fil et 3 aiguilles, 2 gros et 2 petits boutons d'uniforme, 6 boutons de pantalon, 1 peau de daim, 1 chiffon de coton, 1 chiffon de flanelle, 2 mètres de ficelle. Toutes les recrues reçoivent 1 boîte de graisse à souliers et 1 morceau de cire pour buffleterie. Les recrues avec guêtres de cuir: 1 boîte de cirage. Ces graisses sont livrées gratuitement par l'intendance du matériel de guerre aux administrations cantonales d'équipement qui les placent dans les sachets de propreté des recrues.

\* Reçoivent en outre un sachet de propreté arrangé spécialement, appartenant au matériel de corps.

NB. La Confédération fournit les armes et leurs accessoires (en cuir). Le linge personnel est fourni par l'homme à ses frais. Les courroies des havresacs, les garnitures des havresacs et des sacs à pain ainsi que les effets marqués d'une + sont achetées par la Confédération.

## Equipement des recrues et des sous-officiers nouvellement nommés. 1918.

Fusiliers et carabniers	Mitrailleurs des comp. attelées des comp. de mitr. de montagne	Conducteurs de bêtes de somme des mitrailleurs d'infanterie et des comp. de mitr. attelées (tromp. y compris)	Guides, dragons et mitrailleurs de cavalerie	Canonnières des batteries de campagne et des obusiers de campagne	Canonnières de l'artillerie à pied (obusiers de 15 cm)	Canonnières et conducteurs de bêtes de somme de l'artillerie de montagne	Convoyeurs de toutes troupes	Conducteurs des obusiers de campagne et de l'artillerie à pied, trompettes montés	Soldats du train, maréchaux ferrants et trompettes	Objets	Soldats du service des automobiles	Ordonnances	Sapeurs et pontonniers (Troupe du service des constructions)	Autres soldats du génie (troupes du service des communications)	Pionniers de l'aviation	Soldats des troupes de forteresse (mitrailleurs, sapeurs et pionniers y compris)	Soldats du service de santé	Soldats des troupes des subsistances	Cyclistes
<b>C. Armes et accessoires.</b>																			
1 <sup>1)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Fusil 11 ou 96/11 avec bretelles et sachet d'accessoires	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1 <sup>1)</sup>	—	1 <sup>1)</sup>	—	1 <sup>1)</sup>	—	—	—	—	Mousqueton 11 avec bretelles et sachet d'accessoires . . .	1 <sup>1)</sup>	—	1 <sup>1)</sup>	1 <sup>1)</sup>	1 <sup>1)</sup>	1 <sup>1)</sup>	—	1 <sup>1)</sup>	1 <sup>1)</sup>
2	2	—	Armuriers n. montés	—	2	—	—	—	—	Cartouchière 98, à deux compartiments . . . . .	2	—	2	2	2	2	—	2	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sachet pour chargeurs 75 (réserve) . . . . .	—	—	—	—	1	—	—	—	—
1	1	1	Armuriers n. montés	1	1	1	1	1	1	Ceinturon 98 . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	Bretelle auxiliaire 01 . . . . .	—	—	—	—	1	—	—	—	—
1	1	—	—	—	1	—	—	—	—	Bretelle auxiliaire 11 . . . . .	—	—	Sapeurs	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	Sachet d'accessoires pour fusil 89, non garni . . . . .	1	—	1	1	1	1	—	1	—
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Bandoulière à cartouches 98 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	1 <sup>4)</sup>	1	—	—	—	—	1 <sup>4)</sup>	1 <sup>4)</sup>	Couteau de soldat 08 . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1
—	—	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	Sabre 96/02 pour la cavalerie et les conducteurs avec ceinturon et dragonne . . . . .	—	—	—	—	—	—	1 <sup>4)</sup>	—	—
1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	Revolver avec étui et cartouchière . . . . .	—	1	—	—	—	—	—	—	1 <sup>2)</sup>
1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	Pistolet avec étui . . . . .	1 <sup>2)</sup>	—	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	—	1 <sup>2)</sup>	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Baïonnette poignard avec fourreau . . . . .	—	1	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Baïonnette à pointe avec porte-fourreau . . . . .	—	—	—	—	1	1	—	1	1
—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	Porte-fourreau double . . . . .	1	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Baïonnette-scie 14 avec fourreau (modèle lourd) . . . . .	—	—	—	1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Baïonnette-scie 96 avec fourreau (modèle léger) . . . . .	—	—	Tambours	Tambours	—	Trompettes	Tambours	—	—
—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	Baïonnette-scie 81 avec fourreau et porte-fourreau . . . . .	—	—	—	—	—	—	1	—	—
1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	Sabre-scie 15, avec fourreau et porte-fourreau . . . . .	1 <sup>2)</sup>	—	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>	1 <sup>2)</sup>
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sabre de sous-officier 83 avec fourreau, porte-fourreau et dragonne pour sous-officiers supérieurs . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sabre d'officier avec ceinturon de campagne, bretelle auxiliaire et dragonne pour sous-officiers supérieurs . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Chargeurs de la poste de campagne: sabre-scie } et revolver	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Ordonnances de la poste de campagne: sabre-scie } 7,5 mm.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Secrétaires de la poste de campagne du grade de caporal ou sergent: sabre-scie et pistolet . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—

<sup>1)</sup> Sergents, caporaux, soldats et armuriers; caporaux, mitrailleurs, armuriers, selliers des compagnies attelées de mitrailleurs; sergents, caporaux, mitrailleurs, armuriers, selliers de mitrailleurs d'infanterie.

<sup>2)</sup> Sergents-majors, fourriers et trompettes de la cavalerie; sous-officiers montés, trompettes de l'artillerie et du train; sergents, conducteurs, trompettes des compagnies attelées de mitrailleurs; conducteurs de bêtes de somme de mitrailleurs d'infanterie; tous les sous-officiers, trompettes, ouvriers de l'artillerie de montagne, ainsi que tous les sous-officiers convoyeurs et les maréchaux ferrants.

<sup>3)</sup> Adjudants-sous-officiers, sergents-majors et fourriers.

<sup>4)</sup> Sergents, caporaux-conducteurs et trompettes des compagnies attelées de mitrailleurs d'infanterie; sergents montés, caporaux-conducteurs, trompettes montés de l'artillerie, sergents et caporaux du train, appointés du service de santé des unités de cavalerie.

Veillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 9 juin 1917.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

*Le président de la Confédération*, SCHULTHESS.

*Le chancelier de la Confédération*, SCHATZMANN.

(Projet.)

---

## **Arrêté fédéral**

concernant

les indemnités à payer par la Confédération aux cantons en 1918 pour l'équipement personnel.

---

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE

Vu le message du Conseil fédéral du 9 juin 1917,

*arrête :*

1. Les indemnités que la Confédération doit payer aux cantons en 1918 sont fixées provisoirement d'après le tableau n° I. Le département militaire est autorisé à modifier le tarif suivant les circonstances.

2. Il ne sera pas payé d'intérêt pour la réserve de guerre d'effets d'équipements neufs en 1918.

3. L'arrêté du Conseil fédéral du 23 avril 1915, concernant l'indemnité allouée aux cantons pour l'entretien des réserves d'équipement et d'habillement pendant le service actif, fait règle pour ce qui concerne l'entretien de l'équipement déjà porté.

Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

---

**Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les indemnités à payer par la Confédération aux cantons en 1918 pour l'équipement des recrues et pour les réserves d'équipement. (Du 9 juin 1917.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1917
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	769
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.06.1917
Date	
Data	
Seite	404-406
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 319

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.